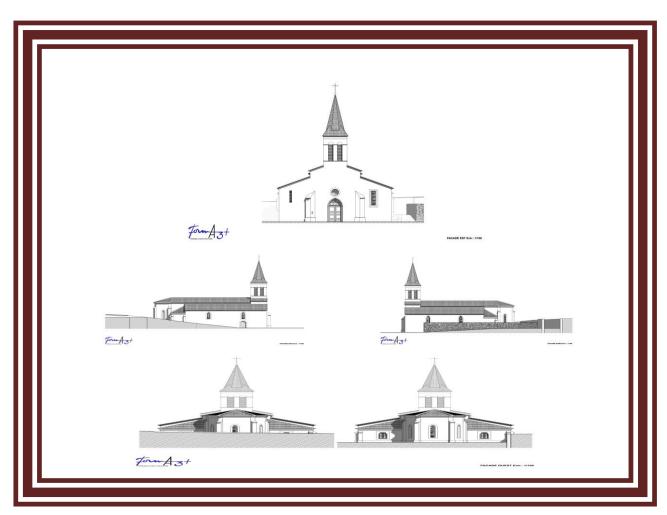
L'ÉCHO DES COMBES DE SAINT-MARTIN



LETTRE D'INFORMATION MUNICIPALE

MAI 2016



Le mot du Maire....

Ce premier trimestre a été marqué par la modification de notre environnement institutionnel avec notamment la décision du Préfet de la Dordogne de fusionner la Communauté de Communes du pays de Villamblard avec celle du Mussidanais en Périgord. Cette fusion découle de l'application de la loi « NOTRe » malgré les réticences exprimées par les élus. Dans le même contexte d'évolution institutionnelle, la prochaine étape sera le regroupement des petites communes pour la création de Communes Nouvelles à l'horizon de 2019/20. Des contacts ont déjà été pris avec mes collègues des communes voisines.

Fin janvier David Besse, conseiller municipal, a de son plein gré donné sa démission du Conseil Municipal. Le Préfet ainsi que le Conseil municipal ont pris acte de cette décision qui n'entrave aucunement le bon fonctionnement de ce dernier.

Pour des raisons d'effectifs, une école primaire du RPI (vraisemblablement celle de Liorac sur Louyre), auquel nous sommes rattachés, devrait fermer à la rentrée prochaine. Un projet de garderie est en cours d'élaboration dans les locaux rendus vacants.

C'est avec satisfaction que nous avons été informés que l'Association pour la Restauration de l'Eglise de Saint Martin des Combes (A.R.E.S.M.D.C) a été reconnue « d'intérêt général » et obtenu l'agrément de défiscalisation permettant aux adhérents et donateurs de bénéficier d'une réduction d'impôt à hauteur de 66% du montant des dons.

Je félicite, par ailleurs, l'initiative de l'Association pour la création des « Ateliers de l'église »qui restaurent les ornements de celle-ci et remercie les bonnes volontés qui y participent, associant compétence et disponibilité.

Je vous souhaite à toutes et à tous un très bon été.

Votre Maire, Hervé DURST

Calendrier du brûlage domestique des végétaux





Les périodes où le brûlage des végétaux est possible : du 16 mai au 14 juin / du 16 octobre au 14 février.



Les périodes où le brulage est interdit : du 15 février au 15 mai / du 15 juin au 15octobre.

Il est rappelé, dans le cadre de la prévention contre les incendies que le débroussaillage est obligatoire sur 50m autour des habitations.



Elagage des arbres :

Rappel: En application du code rural, il est demandé aux propriétaires des parcelles longeant les voies et chemins communaux ouverts de procéder à l'élagage des arbres faisant obstruction à la libre circulation sur ces voies.



Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de Villamblard :

Comme cela a été annoncé à la commune l'ensemble des systèmes d'assainissements non collectifs des habitations des communes rattachées à la communauté de communes de VILLAMBLARD seront inspectés au cours des 4 années à venir. Les premières communes qui font l'objet de cette inspection sont Laveyssière, St Jean d'Eyraud et Maurens (600 habitations). A quand notre tour ? Le cout de ce contrôle (84 ϵ) sera à la charge des habitants. La facturation apparaîtra sur la facture d'eau à hauteur de 6 ϵ par semestre jusqu'à apurement du montant.



La nouvelle organisation territoriale pour le département de la Dordogne

En application de la loi « NOTRe », le Préfet de Dordogne a décidé par arrêté préfectoral de fusionner notre Communauté de Communes avec celle de Mussidan. De lourdes négociations vont être entamées dans les semaines à venir afin de définir les compétences déléguées qui seront confiées à cette nouvelle Collectivité Territoriale.



Le compteur LINKY

ERDF a décidé la mise en place de compteurs Linky en remplacement de ceux en place. Les délégués du Conseil Municipal assisteront aux multiples réunions d'information organisées par ERDF et le SDE 24 sur ce sujet. Une information spécifique sur ce type de compteur sera faite dans la prochaine lettre municipale.

La grippe aviaire

Une communication spécifique pour les détenteurs de basse-cour a été diffusée sur la commune au cours de la première quinzaine d'avril.

Celle-ci venait en relais de l'arrêté Préfectoral qui ordonne des mesures de confinement précises pour la période du 18/04 au 16/05/16.

La Vie de la Municipalité

Les brèves des réunions du Conseil Municipal de Janvier et Avril 2016



• Résultat de l'exercice 2015

Les résultats de clôture du compte administratif et du compte de gestion sont concordants,

soit:

Investissement:- 21 183,92Exploitation:49 312,17Soit un solde positif de:28 128,25

Les résultats de 2015 sont votés à l'unanimité des présents. Le Maire n'a pas pris part au vote.

• Affectation des résultats.

Suite au vote du compte administratif et du vote du compte de gestion 2015, l'affectation des résultats donne une situation finale révélant un excédent de 28 128,25 €.

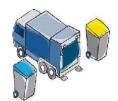
• Evolution et vote du taux des quatre taxes

Le calcul d'une augmentation de 4% des 4 taxes pour 2016, se traduit par une évolution des indices :



	2015	2016
Taxe d'habitation	12,28 %	12,77%
Taxe sur le foncier bâti	6,42 %	6,68%
Taxe sur le foncier non bâti	65,79 %	68,42%
CFE (cotisation foncière des entreprises)	22,02 %	22,90%

Après délibération le conseil municipal a voté à l'unanimité des présents, moins 1 voix contre, ces 4 taxes. Il est à noter que l'augmentation de ces 4 taxes de 4% correspond à un montant de 2 557 € pour l'année. Par ailleurs, notre commune enregistre un niveau de fiscalité tout à fait favorable en comparaison avec les communes environnantes ayant une population équivalente. Cette augmentation viendra très partiellement compenser la baisse de la dotation de l'Etat sur ces deux dernières années de 16%.



• Vote de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2016 (TEOM)

A partir de la base prévisionnelle d'imposition et le produit attendu (dépense du ramassage et du traitement des ordures ménagères), il n'y a pas lieu d'augmenter le taux de 2015 mais de l'infléchir soit pour l'année 2016 : 11,605% au lieu de 11,727 pour 2015.

Après délibération, le Conseil Municipal vote ce taux à l'unanimité des présents.

En rappel, le recyclage des ordures ménagères représente un coût important pour notre commune. Seul le contenu des sacs noirs est facturé, alors que celui des sacs jaunes, dédié au recyclage des emballages carton ou plastique, ne coûte rien au budget de la commune. Il est donc essentiel de procéder avec rigueur au tri sélectif.

• Vote du budget primitif (B.P.) 2016

Les sections fonctionnement (recettes et dépenses) et investissement (recettes et dépenses) prennent en compte l'excédent du compte administratif de 2015. Le budget est présenté équilibré tant en recettes qu'en dépenses. Celui-ci a été validé, au préalable, par la Trésorerie Publique.

La section Fonctionnement prend en compte les dépenses courantes de la commune :



	2015	2016
Fonctionnement recettes	: 167 618,91	171 069,55
Fonctionnement dépenses:	167 618,91	171 069,55

La section Investissement comprend principalement la charge des emprunts et les jeux d'écritures comptables.

2015(rectifié avec les subventions de l'église) 2016

 Investissement recettes:
 158 661,88
 161 863,67

 Investissement dépenses:
 158 661,88
 161 863,67

Après délibération, le budget primitif est voté par section à l'unanimité des présents.

• Projet de restauration de l'Eglise



Une demande de subvention a été sollicitée auprès de l'Etat et le Conseil Départemental pour la deuxième tranche des travaux de l'église.

Une annonce légale d'avis d'appel public à la concurrence a été publiée fin avril à l'intention des entreprises. La commission d'ouverture des plis du Conseil Municipal se réunira fin mai pour arrêter l'attribution des marchés de l'église.





L'enquête publique est terminée. Une dernière réunion avec les services de l'Etat associés a eu lieu courant avril, au plan intercommunal, pour traiter les particularités urbanistiques. Ensuite, le préfet aura deux mois pour se prononcer sur le projet qui lui sera soumis.

La vie à Saint Martin des Combes

La traditionnelle cérémonie du 8 mai.







Comme chaque année, nous avons honoré la mémoire des combattants de la deuxième guerre mondiale. Nous n'étions pas assez nombreux pour cette cérémonie qui consacre, pourtant, la fin de cette terrible guerre. N'oublions pas notre devoir de mémoire.

Les ateliers de l'église.

Les ateliers de l'église regroupent une douzaine d'adhérents ou donateurs bénévoles qui se retrouvent tous les mardis aprèsmidi dans les locaux de la Mairie. Ils sont consacrés à la restauration des ornements de l'église, avec le souci de préservation du patrimoine de la commune.



Le Comité des Fêtes.



Le comité des fêtes organise, le dimanche 19 juin, à 12h, le pique-nique de la St Jean.

Venez nombreux sous la halle partager un moment de convivialité où chacun mettra en commun ce qu'il aura préparé.

Au programme : concours de pétanque, et course de canards dans le St Martin !

L'apéritif est offert par le comité.

Contact: cdf24140@gmail.com / 06 32 52 22 15

Le site officiel de la commune. www.saint-martin-des-combes.fr



Le site est accessible maintenant. Ce nouvel outil toujours en cours d'élaboration, a pour vocation d'apporter des informations sur la vie de la Municipalité. Afin de compléter certaines rubriques, notamment celles concernant l'activité gîtes et chambres d'hôtes, méritent d'être complétées. Nous demandons aux intéressés de se rapprocher de la Mairie, s'ils souhaitent utiliser ce nouvel outil de communication.

Vos observations sont les bienvenues !!!

Informations utiles

MAIRIE www.saint-martin-des-combes.fr

La Mairie est ouverte le lundi après-midi de 14h00 à 17h00 et le vendredi matin de 9h00 à 12h00

Téléphone Mairie: 05 53 82 97 09 Fax : 05 53 82 64 65

le Maire (domicile): 05 53 81 52 47 Premier adjoint : 06 43 74 09 70 Deuxième adjoint : 06 74 72 88 08

NUMEROS D'URGENCES

SAMU: 15 VEOLIA: 0811 902 903 GENDARMERIE: 17 ERDF (ex EDF): 0811 010 212

POMPIERS: 18